

## 06001 -ASST CC LAC AIGUEBELETTE

DELIBERATION DU 20-mars-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Pascal ZUCCHERO  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	115 937.19 €		-414 231.73 €	123 670.01 €	123 670.01 €	-174 624.53 €
				Recettes		
FONCT	1 107 152.90 €	0.00 €	25 281.07 €			1 132 433.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>1 132 433.97 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		174 624.53 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		957 809.44 €
Total affecté au c/ 1068 :		174 624.53 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à Nances  
Le 20-mars-25

Délibéré par Le conseil communautaire  
Le 20-mars-25



Nombre de membres en exercice :	28
Présents :	23
Suffrages exprimés dont 3 pouvoirs:	26
Abs :	0
Pour :	26
Contre :	0
Date de la convocation :	13-mars-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

25/03/2025